

RAPPORT D'EXPERTISE DEFINITIF CATASTROPHE NATURELLE SÉCHERESSE

Date : 04/04/2024

Assureur	GROUPAMA MEDITERRANEE
Références sinistre	2022580970
Police n°	02016915K/1048
Assuré	COMMUNE ST ANDRE ROQUELONGUE
Références LCS	23LCS410508
Expert	M. Michaël PIERRON
Assistante	Frédérique WEISZ – 04 66 62 60 07
Nature du sinistre	Cat Nat Sécheresse
Date de survenance	Été 2022
Lieu du sinistre	Eglise 11200 ST ANDRE DE ROQUELONGUE
Date de la mission	19/10/2023
Date de la prise de contact	19/10/2023
Date de la 1 ^{ère} visite / EAD	27/02/2024
Cas	Cas n°1 - Désordres non imputables à la sécheresse
Enjeu du dossier	0 €



1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 - ASSURÉ

Assuré	COMMUNE ST ANDRE ROQUELONGUE
Adresse de l'assuré	Hôtel De Ville Monsieur Le Maire 35 Rue De La Mairie 11200 Saint André de Roquelongue
Téléphone	06 85 56 39 32
E-Mail	mairie@st-andre-roquelongue.fr
Adresse du sinistre	Eglise 11200 Saint André de Roquelongue
Qualité	Propriétaire

1.2 - BIEN ASSURÉ

■ RISQUE

Usage	Eglise
Occupant	Totale
Récupération de la TVA	Oui
Date de construction	1714
Date d'acquisition par l'assuré	1905
Type de construction (Organisation)	Edifice religieux
Si autre, préciser	Eglise
Nombre de niveaux	R+1
Présence de demi-niveaux	Oui
Présence d'un sous-sol, cave, vide sanitaire	Non
Autre particularité	-

■ VÉRIFICATION DU RISQUE

Adresse du risque déclaré	Eglise 11200 Saint André de Roquelongue
· Constaté :	Eglise 11200 Saint André de Roquelongue
Qualité de l'assuré déclarée	Propriétaire

· Constaté :	Propriétaire
Nature de l'occupation déclarée	Totale
· Constaté :	Totale
Nombre de pièces principales	Rez-de-chaussée : 3 Étage : 3
Détail	- Nombre de pièces total de l'église : - 3 pièces dans l'église en rez-de-chaussée sacristie dans le transept Sud, pièce de rangement dans le transept Nord. - 3 Pièces dans le bâtiment plus récent en façade Nord, 1 pièce en rez de Chaussée et 2 en étage. - Surface des pièces qui font plus de 30m ² : 290m ²
Surface développée	350 m ²
Piscine	Non
Conformité du risque	Oui

■ CAS D'UN IMMEUBLE DE PLUS DE 10 ANS

Époque de construction	Avant 1920
Année de construction	1714
Précisions éventuelles	-

1.3 - CONTRAT AU TITRE DUQUEL EST FAITE LA DÉCLARATION

Intermédiaire	Pole dommages aux biens
Type de contrat	MRH
Numéro de contrat	02016915K/1048
Date d'effet	21/04/2021
Date de résiliation (le cas échéant)	Contrat en cours
Franchise légale	1 520 €

1.4 - AUTRE CONTRAT CONCERNÉ PAR LE SINISTRE

Non

Les désordres dont l'indemnisation est demandée ont-ils fait l'objet d'autres déclarations de sinistre ?	Non
Ce sinistre est-il susceptible de faire l'objet d'une déclaration de sinistre à un autre assureur ?	Non

1.5 - HISTORIQUE DES ARRÊTÉS « CAT NAT » CONCERNANT LE BIEN SINISTRÉ

■ ARRÊTE CATASTROPHE NATURELLE FAISANT L'OBJET DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION

Date de l'arrêté CAT NAT	03/04/2023
Nombre d'arrêtés favorables	3
Dont	2 au cours des 5 dernières années
Date parution au JORF	03/05/2023
Période visée par l'arrêté	01/10/2022 au 31/12/2022
Nombre d'arrêtés CAT NAT antérieurs et de même nature sur la Commune	1
Date de déclaration à l'assureur	04/10/2023
Date de signalement en mairie	Non renseigné

■ HISTORIQUE DES ARRETES CATASTROPHES NATURELLES CONCERNANT LE BIEN SINISTRE

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
IOME2308745A	01/10/2022	31/12/2022	03/04/2023	03/05/2023
IOME2218165A	01/07/2021	30/09/2021	11/07/2022	26/07/2022
INTE1726133A	01/04/2016	30/09/2016	27/09/2017	20/10/2017
INTE0500892A	01/07/2003	30/09/2003	20/12/2005	31/12/2005

■ Arrêté Sec. reconnue

■ Arrêté Sec. non reconnue

■ HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE PRÉCÉDENTS SINISTRES

Intervention dans le cadre des précédents sinistres (assureurs construction, assureurs en cumul, voisins et leurs assureurs, etc.)	Non
--	-----

■ LA COMMUNE FAIT-ELLE L'OBJET D'UN PPRN SÉCHERESSE APPROUVÉ ?

Non

2 - OPERATIONS D'EXPERTISE TECHNIQUE

2.1 - RÉUNION D'EXPERTISE

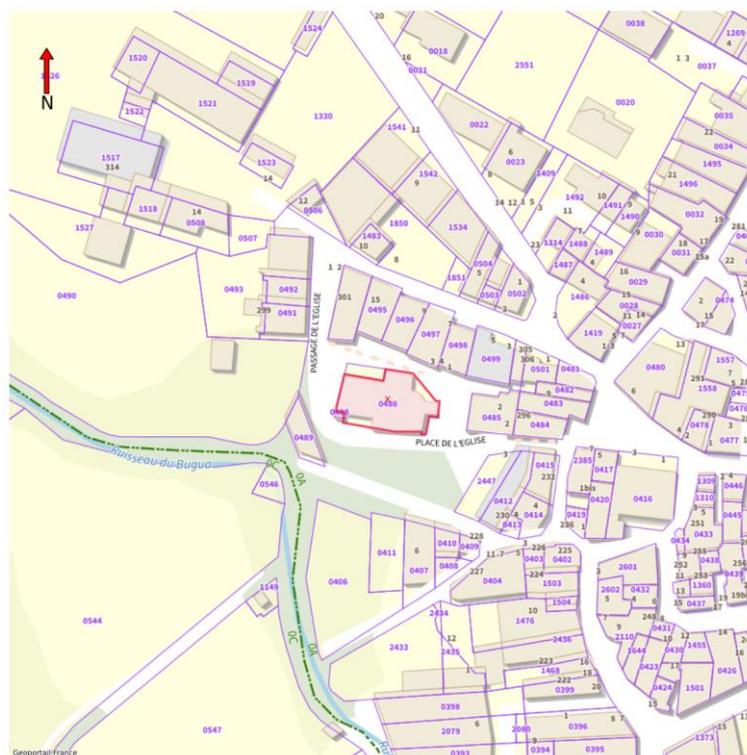
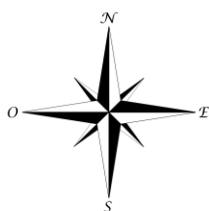
Rendez-vous d'expertise	27/02/2024
Type expertise	Expertise sur site
Y ont participé	- Commune Saint André de Roquelongue (Assuré) - M. Michaël PIERRON (Expert en charge du dossier)
Absents bien que convoqués	-

2.2 - DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION ET MODE CONSTRUCTIF

Il s'agit de l'église du village construite en pierre au 18^e siècle.



■ MITOYENNETE EVENTUELLE



■ GROS ŒUVRE

Type et nature des fondations	Non reconnues
Soubassement en infrastructure	Non reconnu
Ossature	Mur en pierre
Nature du plancher bas du RdC	Dalle non reconnu
Nature des planchers intermédiaires	Bois
Nature des planchers supérieurs	Sans objet
Terrasses, ouvrages extérieurs	Non

■ CLOS ET COUVERT

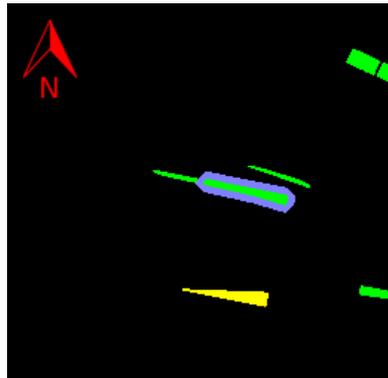
Charpente	Pannes et chevrons
Couverture	Tuiles mécaniques en terre cuite
Menuiseries extérieures	Ensemble des menuiseries en bois
Revêtement de façade	Enduit projeté monocouche

■ SECOND ŒUVRE

Plafonds	Lattis bois
Cloisons	Briques de terre cuite
Doublages	Aucun doublage isolant, nous observons la présence d'habillage en bois des murs extérieur.
Revêtement des sols	Carrelage scellé
Type de chauffage	Gaz par système radian fixé en plafond.
ECS / EFS	Tubes en cuivre, encastrés

2.3 - DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

Topographie du terrain	Terrain plat
Terrain d'assise (naturel, remblai)	Naturel
Nature du sol	Non connu ce jour Argile Calcaire Roche sédimentaire carbonatée impure Sable (BRGM)
Type de végétation (et distance par rapport aux ouvrages sinistrés)	Oui Arbres à hautes tiges à moins de 5m du bâtiment



% du bâtiment à moins de 3m d'un arbre : %
% du bâtiment à moins de 5m d'un arbre : %
% du bâtiment à moins de 8m d'un arbre : %
% du bâtiment à moins de 12m d'un arbre : %
% du bâtiment à moins de 16m d'un arbre : %
% du bâtiment à moins de 24m d'un arbre : 100.0%

Collecte des eaux pluviales	Descente d'eau pluviale se déversant directement au sol
Collecte des eaux usées	Tout à l'égout
Cours d'eau, nappes, sources, puits	Oui La caminade (cours d'eau)
Pluviométrie	Faible lors de la période visée par l'arrêt.
Autres constructions sinistrées dans les environs	Oui
Travaux d'infrastructures récents (ex. routes)	-
Type d'exposition du site	Aléa important

- Aléa important
- Aléa modéré
- Aléa faible



Source BRGM®

2.4 - HISTORIQUE DES DÉSORDRES

Date d'apparition	Été 2022
D'après l'assuré, les désordres seraient apparus en	Été 2022
Date(s) des aggravation(s) et date/nature des éventuels travaux de reprise	Été 2023
Si fissures anciennes traitées, date	-
Type de réparation	-

2.5 - DÉSORDRES AFFECTANT LE GROS ŒUVRE

■ DESORDRE DE GROS ŒUVRE CONSTATES

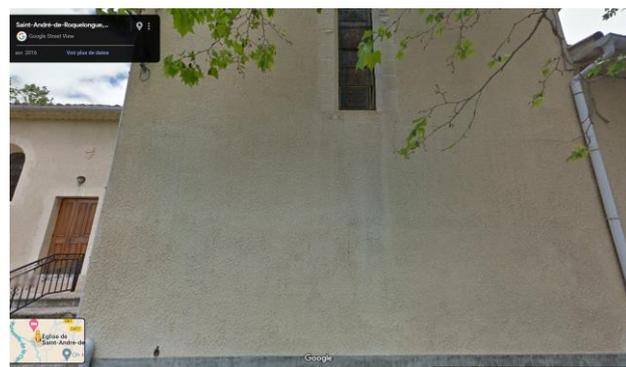
Désordre N° 1	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Sud
Epaisseur :	Lézarde (de 1 cm à 2 cm) et Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>F1 - Nous constatons une lézarde d'allure verticale partant du sommet de la génoise et qui descend jusqu'au sommet du vitrail en plein cintre.</p> <p>F2 - Nous relevons une fissure d'allure oblique située entre le vitrail et la porte d'entrée elle prend naissance au niveau de montant gauche de la porte d'entrée et remonte sur environ 1,50m.</p> <p>F3 - Nous observons une fissure d'allure verticale qui prend naissance au niveau de l'appui du vitrail et file vers le sol sur 1,50m.</p>
Analyse de l'expert :	F1 - F2 - F3 – Cette lézarde et ces fissures résultent d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)



Désordre N° 2	
Date d'apparition :	Été 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Sud
Epaisseur :	Lézarde (de 1 cm à 2 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	Nous constatons une lézarde verticale dans l'angle rentrant à la jonction de l'église et d'un bâtiment condamné.
Analyse de l'expert :	Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du bâtiment condamné qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.



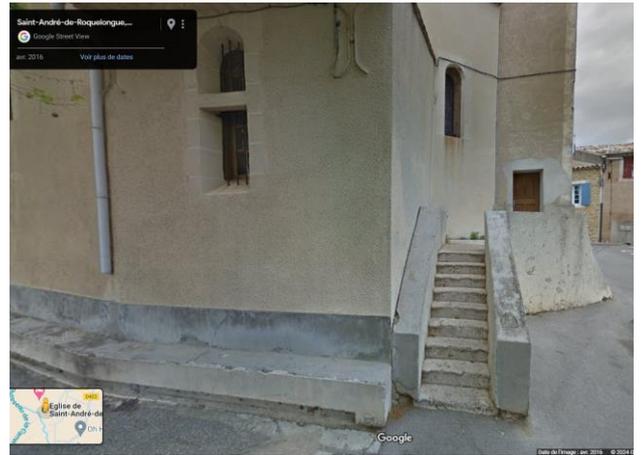
Désordre N° 3	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Sud
Epaisseur :	Lézarde (de 1 cm à 2 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>Nous constatons des fissures au droit du grand vitrail en plein cintre de la façade sud :</p> <p>F1 - fissure d'allure verticale entre l'ouverture du vitrail le et le bas du mur.</p> <p>F2 - fissure d'allure verticale en symétrie de F1 entre le bas du mur et l'appui du vitrail.</p> <p>F3 - fissure horizontale prenant naissance à la jonction avec la sacristie sous un tirant.</p>
Analyse de l'expert :	<p>F1 et F2 - Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté puisque présentes depuis 2016 (source street view)</p> <p>F3 - Cette fissure résulte d'une variation dimensionnelle des matériaux (mur en pierre et enduit) lors des fortes chaleurs des précédents étés.</p>



Désordre N° 4	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Sud
Epaisseur :	Lézarde (de 1 cm à 2 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	Nous constatons deux fissures sur la façade du transept Sud, d'allures verticales partant du pied de mur et remontant sur environs 2ml.
Analyse de l'expert :	Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)



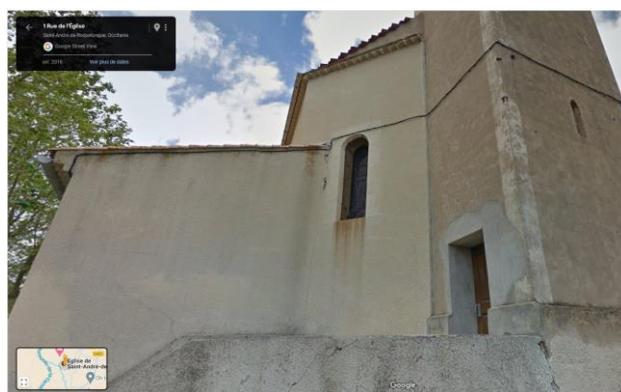
Désordre N° 5	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Est
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Escaliers
Description :	Nous constatons une lézarde entre le mur de l'église et le bâti de l'escalier extérieur menant au clocher.
Analyse de l'expert :	Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume de l'escalier qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques et déjà présente en 2016 (source street view)



Désordre N° 6	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Est
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	Nous constatons des fissures d'allures verticales et obliques partant du bâti de l'escalier menant au parvis du Clocher et filant sur la façade Ouest de l'église.
Analyse de l'expert :	Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)



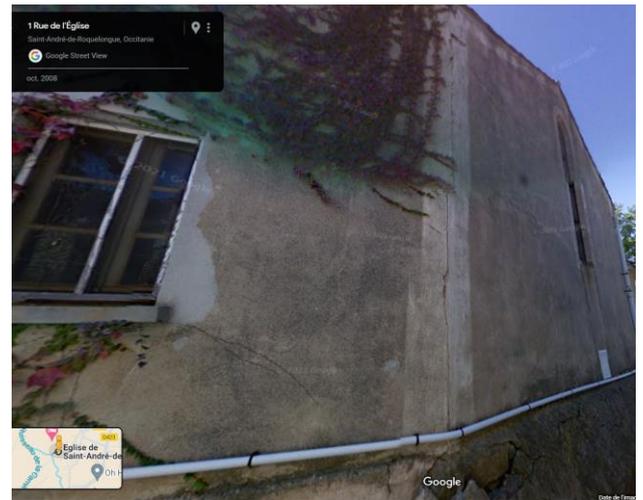
Désordre N° 7	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Est
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>Nous constatons différentes fissures sur la façade Sud Est de l'édifice :</p> <p>F1 - fissure verticale a la jonction du volume de l'église et celui du clocher sur toute la hauteur partant du parvis jusqu'à la toiture de l'église.</p> <p>F2 - fissure verticale a la jonction du transept Sud et de l'Église.</p> <p>F3 - fissure oblique partant de la jonction du transept Sud vers le parvis</p> <p>F4 - fissure d'allure verticale partant du cintre du vitrail Est vers la génoise de toiture de l'église.</p>
Analyse de l'expert :	<p>F1 et F2 - Ces fissures traduisent un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du clocher qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.</p> <p>F3 et F4 - Il s'agit d'une fissure résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)</p>



Désordre N° 8	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Nord Est
Epaisseur :	Lézarde (de 1 cm à 2 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>Nous constatons des lézardes sur la façade Nord-Est :</p> <p>F1 - lézarde verticale marquant la jonction entre le clocher et l'église partant du soubassement en moellon jusqu'à la génoise de toiture de l'église.</p> <p>F2 - lézarde d'allure oblique partant de la génoise vers le vitrail Nord Est en plein cintre.</p>
Analyse de l'expert :	<p>F1 - Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume du clocher et le volume de l'église qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.</p> <p>F2 - Il s'agit d'une lézarde causée par l'absence ou insuffisance de rigidité de la superstructure.</p> <p>Nous notons que ces désordres étaient déjà présents en 2016. (Source street view)</p>



Désordre N° 9	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Nord
Epaisseur :	Fine fissure (moins de 2mm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>Nous constatons des crevasses sur la façade Nord :</p> <p>F1 - Crevasse verticale marquant l'angle sortant du transept Nord, partant du soubassement en moellons filant sur toute la hauteur jusqu'à la toiture.</p> <p>F2 - Crevasses obliques du soubassement en moellons de l'église côté Nord, partant du haut du soubassement en moellon jusqu'au sol naturel.</p>
Analyse de l'expert :	F1 et F2 - Il s'agit de crevasses résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présent 2016. (Source street view)



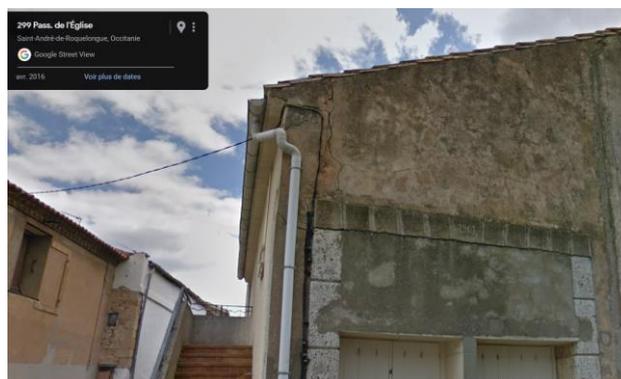
Désordre N° 10	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Nord
Epaisseur :	Lézarde (de 1 cm à 2 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>Nous constatons :</p> <p>F1 - Une lézarde verticale marquant la jonction de l'église et du bâtiment de construction plus récent sur la façade Nord partant du soubassement en moellons jusqu'à la toiture de ce bâti.</p> <p>F2 - Crevasse oblique du soubassement en moellons de l'église côté Nord, partant du haut du soubassement en moellon jusqu'au sol naturel.</p>
Analyse de l'expert :	<p>F1 - Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du bâtiment plus récent qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.</p> <p>F2 - Il s'agit d'une crevasse résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)</p>



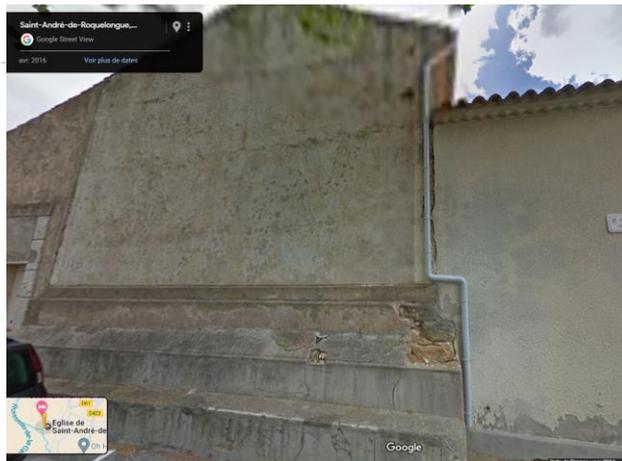
Désordre N° 11	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Nord
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	Nous constatons des fissures d'allures obliques sur la façade Nord, partant de l'angle Nord-Ouest du bâtiment annexe construit après l'église, se dirigeant pour la partie haute vers la génoise de rive et pour la partie basse vers le sol naturel.
Analyse de l'expert :	Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)



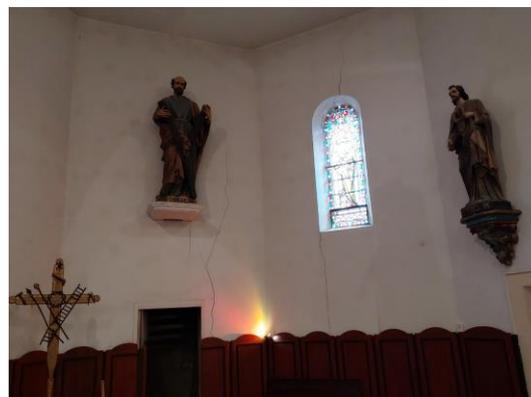
Désordre N° 12	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Ouest
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>Nous constatons deux types de fissures sur la façade Ouest du bâtiment annexe de l'église.</p> <p>F1- Fissures d'allure oblique partant du linteau en pierre d'une ancienne ouverture de type portail en partie murée pour y créer deux fenêtres, vers la rive de la toiture.</p> <p>F2- Cette fissure verticale au droit de la jonction entre le bâtiment annexe et l'église, prend naissance au-dessus du soubassement en pierre et file jusqu'en rive de toiture.</p>
Analyse de l'expert :	<p>F1- Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présent en 2016. (Source street view)</p> <p>F2- Cette fissure traduit un tassement différentiel entre le volume du bâtiment annexe au Nord et le volume de l'église qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques. Ces fissures sont également présentes depuis 2016. (Source street view)</p>



Désordre N° 13	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Extérieur
Emplacement :	Ouest
Epaisseur :	Fine fissure (moins de 2mm)
Situation :	Mur porteur
Description :	<p>F1 - Nous constatons une fissure d'allure verticale sur l'axe de la façade Ouest de l'église partant du faîtage et filant vers le soubassement en pierre sur environ 3ml.</p> <p>F2- On observe de nombreuses fissures et lézardes sur l'enduit du soubassement en pierre de l'église. Ces désordres d'allure verticale partent du haut du mur vers le sol naturel de la place de l'église.</p>
Analyse de l'expert :	<p>F1- Cette fissure résulte d'une variation dimensionnelle des matériaux (enduit et murs en pierre) lors des fortes chaleurs des précédents étés.</p> <p>F2 - Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)</p>



Désordre N° 16	
Date d'apparition :	Antérieurement à 2022
Localisation :	Intérieur
Emplacement :	Nord
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Situation :	Mur porteur
Description :	Nous constatons la présence de fissures traversantes au niveau des transepts Nord et Sud correspondant aux fissures extérieures puisque les habillages intérieurs en bois sont fissurés.
Analyse de l'expert :	Il s'agit d'une fissuration résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présenté en 2016. (Source street view)



■ AGGRAVATION ÉVENTUELLE

Date de l'aggravation	Été 2023
-----------------------	----------

■ FISSURES ANCIENNES TRAITÉES

Date du traitement	-
Type de traitement	-

2.6 - DÉSORDRES AFFECTANT LE SECOND ŒUVRE

Désordre N° 14	
Date d'apparition :	Été 2022
Localisation :	Plafonds
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Description :	Nous constatons de nombreuses fissures en cueillies dans les pièces de l'étage du bâtiment annexe au Nord de l'église.
Analyse de l'expert :	Ces fissures résultent de variations dimensionnelles des matériaux (Plâtre sur lattis) lors des fortes chaleurs des précédents étés.



Désordre N° 14	
Date d'apparition :	Été 2022
Localisation :	Mur interieur
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Description :	Nous constatons une fissure verticale dans l'angle de la pièce de l'étage du bâtiment annexe au Nord accolé à l'église.
Analyse de l'expert :	Il s'agit de la lézarde traversante du Désordre N° 10 présente sur la façade Nord. Qui traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du bâtiment plus récent qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.



Désordre N° 15	
Date d'apparition :	Été 2022
Localisation :	Plafonds
Epaisseur :	Fissure (de 2 mm à 1 cm)
Description :	Nous constatons de nombreuses fissures sur les voutes réalisées en lattis sur l'ensemble des plafonds de l'église.
Analyse de l'expert :	Ces fissures résultent de variations dimensionnelles des matériaux (plâtre sur lattis) lors des fortes chaleurs des précédents étés.



Désordre N° 17	
Date d'apparition :	Été 2022
Localisation :	Transept Nord
Epaisseur :	Le désordre examiné n'est pas une fissure
Description :	Nous constatons l'effondrement d'un chapiteau décoratif dans le transept Nord, cet élément s'est désolidarisé du plafond en lattis.
Analyse de l'expert :	Cet effondrement d'élément décoratif non structurel, est la conséquence de l'état général de l'église et des nombreuses fissures visibles à l'extérieur sur la façade Nord, et du mauvais état général des plafonds en lattis de l'église.



■ AGGRAVATION ÉVENTUELLE

Date de l'aggravation	Été 2023
-----------------------	----------

■ FISSURES ANCIENNES TRAITÉES

Date du traitement	-
Localisation	-
Type de traitement	-

3 - AVIS SUR LA OU LES CAUSE(S) DES DÉSDRES

Désordre n° 1	F1 - F2 - F3 – Cette lézarde et ces fissures résultent d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présenté en 2016. (Source street view)
Désordre n° 2	Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du bâtiment condamné qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.
Désordre n° 3	F1 et F2 - Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté puisque présentes depuis 2016 (source street view) F3 - Cette fissure résulte d'une variation dimensionnelle des matériaux (mur en pierre et enduit) lors des fortes chaleurs des précédents étés.
Désordre n° 4	Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)

Désordre n° 5	Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume de l'escalier qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques, et déjà présente en 2016 (source street view)
Désordre n° 6	Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)
Désordre n° 7	F1 et F2 - Ces fissures traduisent un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du clocher qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques. F3 et F4 - Il s'agit d'une fissure résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)
Désordre n° 8	F1 - Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume du clocher et le volume de l'église qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques. F2 - Il s'agit d'une lézarde résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)
Désordre n° 9	F1 et F2 - Il s'agit de crevasses résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes 2016. (Source street view)
Désordre n° 10	F1 - Cette lézarde traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du bâtiment plus récent qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques. F2 - Il s'agit d'une crevasse résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)
Désordre n° 11	Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté et déjà présentes en 2016. (Source street view)
Désordre n° 12	F1- Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view) F2- Cette fissure traduit un tassement différentiel entre le volume du bâtiment annexe au Nord et le volume de l'église qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques. Ces fissures sont également présentes depuis 2016. (Source street view)
Désordre n° 13	F1- Cette fissure résulte d'une variation dimensionnelle des matériaux (enduit et murs en pierre) lors des fortes chaleurs des précédents étés. F2 - Il s'agit de fissures résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présentes en 2016. (Source street view)
Désordre n° 14	Il s'agit de la lézarde traversante du Désordre N° 10 présente sur la façade Nord. Elle traduit un tassement différentiel entre le volume de l'église et le volume du bâtiment plus récent qui y a été accolé sans création de joint de maçonnerie ou de dilatation, alors que ces deux volumes ne sont pas fondés à des profondeurs identiques.
Désordre n° 15	Ces fissures résultent de variations dimensionnelles des matériaux (plâtre sur lattis) lors des fortes chaleurs des précédents étés.
Désordre n° 16	Il s'agit d'une fissure résultant d'un tassement différentiel du sol d'assise non visé par l'arrêté car déjà présente en 2016. (Source street view)
Désordre n° 17	Cet effondrement d'élément décoratif non structurel, est la conséquence de l'état général de l'église et des nombreuses fissures visibles à l'extérieur sur la façade Nord, et du mauvais état général des plafonds en lattis de l'église.

3.1 - CLASSIFICATION DU SINISTRE SUIVANT LES DÉSORDRES CONSTATÉS

CATEGORIE		CAS
Catégorie 1	Désordres non imputables à la sécheresse	<input checked="" type="checkbox"/>
Catégorie 2	Simple traitement des fissures	<input type="checkbox"/>
Catégorie 3	Nécessité de réparer des fondations et/ou des structures aériennes	<input type="checkbox"/>
Catégorie 4	Nécessité de créer des fondations spéciales ou de mettre en œuvre tout autre moyen permettant de stabiliser le sol	<input type="checkbox"/>
Catégorie 5	Sinistre total (<i>bâtiment économiquement irréparable</i>)	<input type="checkbox"/>

3.2 - MOTIVATION DE LA CLASSIFICATION RETENUE

Un sol argileux (sensible aux variations hydriques - de type A2, A3 et A4) suivant la classification GTR a une prédisposition aux changements de volume, parfois de façon importante, sous l'effet d'une forte dessiccation et d'une baisse de sa teneur en eau.

Lors d'une période de sécheresse, et en fonction de différents paramètres (tels que sa durée, son ampleur, la topographie des lieux, les facteurs d'évapotranspiration, le coefficient linéaire de retrait-gonflement, etc.), le sol d'assise plastique des fondations d'un ouvrage fondé superficiellement, peut subir un tassement différentiel.

Le système de fondation du bâtiment est alors susceptible de se tasser, fragilisant le soubassement avec propagation aux murs porteurs.

- **Cas 1 – Fissures structurelles**

Dans le cas présent, les dommages constatés ne sont pas symptomatiques de tassements liés à un retrait du sol d'assise, mais résultent de la dilatation d'éléments structurels sous l'effet des fortes températures et se traduisent par la présence de fissures à la jonction entre des matériaux de nature différente.

- **Cas 1 – Fondations hétérogènes**

Dans le cas présent, les dommages constatés ne sont pas symptomatiques de tassements liés à un retrait du sol d'assise, mais résultent de l'hétérogénéité des fondations, ancrées à des profondeurs différentes, et donc sujettes aux tassements différentiels.

- **Cas 1 – Absence de joint de dilatation**

Dans le cas présent, les dommages constatés sont situés à la jonction entre deux volumes juxtaposés entre lesquels il n'a pas été ménagé de joint de dilatation efficace.

- **Cas 1 – Sinistre antérieur à la période visée par l'arrêté**

Dans le cas présent, les dommages constatés sont bien symptomatiques de tassements liés à un retrait du sol d'assise, mais ils sont survenus **antérieurement** à la période visée par l'arrêté.

Nous considérons par conséquent que le phénomène de sécheresse visé par l'arrêté interministériel portant reconnaissance d'un phénomène de catastrophe naturelle par déshydratation et réhydratation des sols **ne peut être la cause déterminante de ce sinistre** et proposons un classement de ce dossier en **CAS 1** – « *Désordres non imputables à la sécheresse* ».

3.3 - MESURES CONSERVATOIRES

Travaux urgents réalisés par le propriétaire	-
Travaux urgents préconisés par l'expert	-
Abattage des arbres/destruction de la végétation	-
Inspection des réseaux	-

3.4 - INVESTIGATIONS / ÉTUDES

Sans objet

- OBSERVATION DE L'ÉVOLUTION DES DÉSDORDRES (jauges, période d'observation, résultats observés)

Nécessité de mise en observation	Non
----------------------------------	-----

3.5 - RÉPARATIONS

Aucune réparation n'a été envisagée dans le cadre de la présente expertise.

3.6 - CONSEIL(S) SUR LES TRAVAUX NON INDEMNISABLES

Néant

3.7 - CONCLUSIONS

Compte tenu des informations données par votre sociétaire, de nos constatations et observations développées ci-avant, **ce sinistre ne relève pas du cadre des garanties Catastrophes Naturelles** pour lequel il a été déclaré.

NOTES

Le présent rapport ne préjuge ni de la décision, ni de la mise en jeu des garanties du contrat. Cette mission d'expertise ne relève pas d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Besoin d'informations complémentaires ?



LCS
CARE

Contacteur 24/7
<https://www.lcscare.fr>

Michaël PIERRON
mysinistre@lcsexpertise.com
+33 4 66 62 60 07
Fait à Nîmes
Le 04/04/2024